

Les coûts (valeurs Hors Taxes indicatives au 01-01-2006)

	AUTO-CONSTRUCTION AGRICULTEUR	CONSTRUCTION ARTISAN	VALEUR D'ACHAT
Dalle (terrassement, ferrailage, béton)	30 € / m ²	60 € / m ²	60 € / m ²
Bac déboureur avec déshuilage simple 3 m x 2,5 m x 1,5 m	1000 €	2000 €	2000 €
Séparateur d'hydrocarbures			1000 à 2500 €* 1000 à 2500 €**
Nettoyeur haute pression eau froide			400 à 500 €
Nettoyeur haute pression eau froide			1400 à 1500 €**

* + coût de prestation du traitement des hydrocarbures : 150 à 200 € / tonne + frais d'enlèvement

** + coût entretien

Exemple d'une installation complète en auto-construction agriculteur

dalle de 14 m de long sur 5 m	= 2100 €
+ bac déboureur déshuileur	= 1000 €
+ séparateur d'hydrocarbures	= 1400 à 2500 €

Coût total = 4500 €

Ces coûts peuvent être réduits en se regroupant pour réaliser une aire de lavage à plusieurs.

4 plaquettes sont à votre disposition sur simple demande :

- Créer son local phyto
- Traitements Phytosanitaires
- Solution azotée & Hydrocarbures
- Créer son aire de remplissage



Pour en savoir plus

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AISNE

Alain TOURNIER

1, rue René Blondelle - 02007 LAON CEDEX
Tél. 03 23 22 50 99 - alain.tournier@ma02.org

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME

Jean-François FLORIN

Hervé GEORGES

88 boulevard de la République - 80100 ABBEVILLE
Tél. 03 22 20 67 30 ou 03 22 20 67 32
jf.florin@somme.chambagri.fr
h.georges@somme.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE

Gilles SALITOT

rue Frère Gagne BP 40463 - 60021 BEAUVAIS
Tél. 03 44 11 44 11 - gilles.salitot@agri60.fr

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE PICARDIE

Corinne LESCAUDRON

19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 AMIENS CEDEX
Tél. 03 22 33 69 33 - c.lescaudron@wanadoo.fr

son

Créer

aire de lavage



**...opérationnelle
et confortable**

ADAR



Créer son ai

Entretien et laver son matériel agricole est un élément primordial pour garantir son bon fonctionnement, souvent considérée comme contraignante et fastidieuse. Faute de temps et d'aménagements adaptés, elle se fait dans des conditions parfois difficiles.

Alors, pourquoi ne pas envisager une aire dédiée au lavage du matériel et équipée des éléments nécessaires. Elle permettra de traiter les eaux chargées de terre et d'hydrocarbures avant de les évacuer. Mais avant toute construction, voici les éléments à prendre en considération.

1 UNE INSTALLATION CONFORTABLE

- Dimensionner l'ouvrage en fonction de l'encombrement du plus grand matériel.
- Construire une dalle adaptée au poids du matériel (qualité du béton, épaisseur, fondations, armatures et joints de dilatation) et à la nature du sous-sol, et aux produits corrosifs (azote liquide, lessive...).
- Soigner la réalisation de la dalle pour garantir sa longévité.
- Prévoir un accès aisé.
- Positionner la dalle en fonction de l'évacuation des eaux.
- Adapter la pente de la dalle et les évacuation d'eaux au débit instantané maximum (1 à 10 m³/h).
- Installer l'aire au plus près de l'arrivée d'eau et / ou du lieu de stockage du nettoyeur haute pression.
- Intégrer l'aire de lavage au bâti existant.

Bon à savoir...

- Sur-dimensionner pour une circulation confortable autour du matériel.
- Faciliter la manœuvre des engins encombrants par une circulation avec une entrée et une sortie.
- Réserver un emplacement pour les systèmes de décantation et déshuilage.

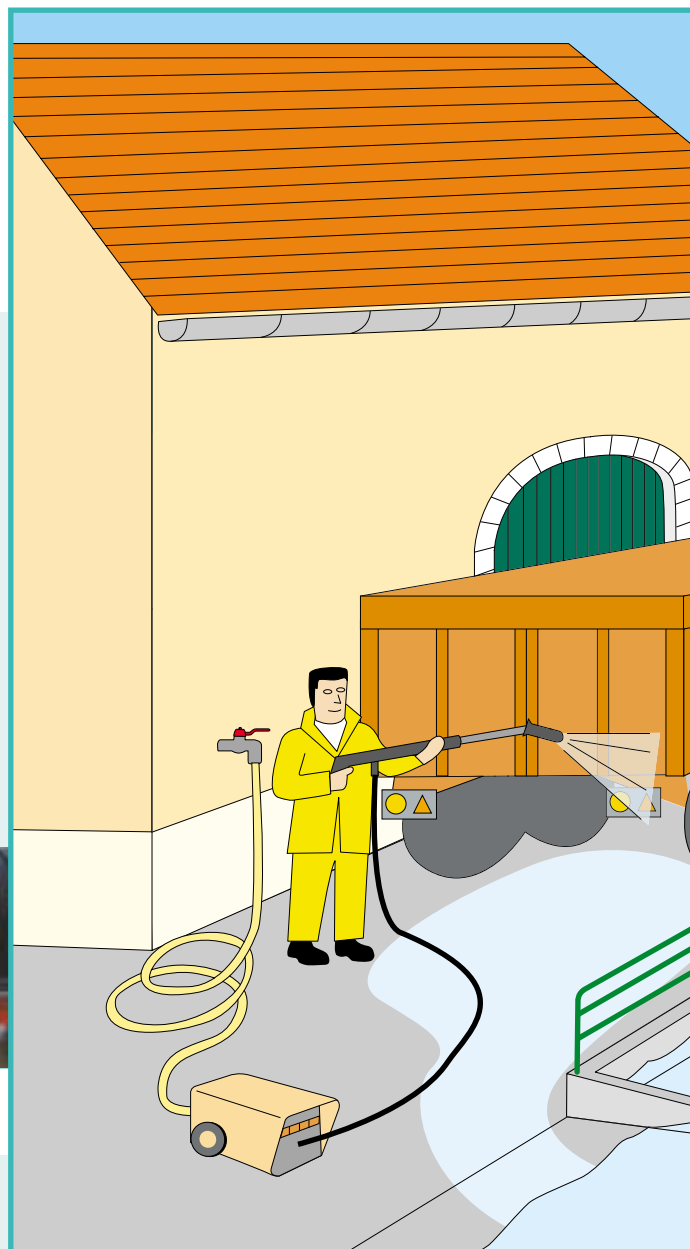


2 TECHNIQUES DE LAVAGE

- Pré-laver le matériel (aspersion à faible pression d'eau).
- Laver à intervalle régulier.
- Privilégier l'utilisation d'un nettoyeur haute pression (efficacité et économie d'eau, 4 à 6 fois moins d'eau utilisée par rapport à un jet d'eau).

Bon à savoir...

- Préférer la buse rotative dans les cas difficiles en faisant attention aux pièces et surfaces fragiles (carrosserie, roulements...).
- Réserver les nettoyeurs haute pression à eau chaude pour le déshuilage / dégraissage (plus cher d'acquisition et d'entretien), ainsi que les produits de nettoyage.



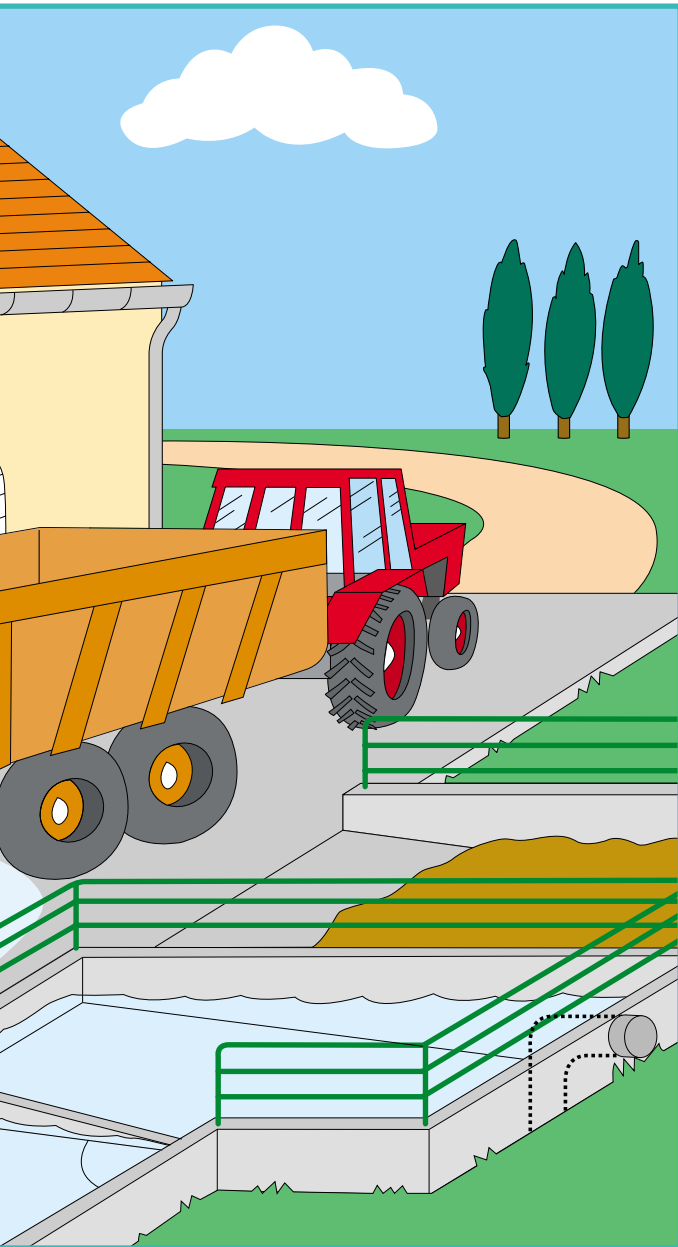
Devenir des eaux de lavage

L'arrêté du 8 mars 1977 (77-254) et de nombreux Règlements Sanitaires, interdisent l'évacuation superficielle ou souterraine, des hydrocarbures. De ce fait, les eaux de lavage doivent être directement évacuées dans les eaux. Le rejet n'est possible qu'après traitement des eaux de lavage à moins de 5 mg/l. Dans quelques cas particuliers, et après accord avec les services compétents, le rejet est possible si les eaux usées si elles contiennent moins de 100 mg/l d'hydrocarbures. Sur le marché, il existe différents types de séparateurs normalisés : les séparateurs à décantation et déshuilage (classe 2).

Pour autant, les eaux de lavage du matériel agricole sont souvent chargées en hydrocarbures et est de saturer très vite le séparateur d'hydrocarbures. La solution est de prévoir un premier déshuilage.

re de lavage

la pérennité et sa valeur à la revente. Cette tâche est réalisée par série de matériels avant l'hiver dans



Que dit la réglementation ?

Les arrêtés Départementaux, interdisent le rejet direct dans les eaux de lavage, chargées en terre et hydrocarbures ne peuvent pas être traitées directement permettant de réduire la concentration en hydrocarbures avec la station d'épuration, ces eaux peuvent être évacuées vers les

installations permettant un rejet à moins de 5 mg/l (classe 1) ou à moins de

10 mg/l (classe 2). Sans un système de décantation préalable, le risque d'installer au préalable un bac déboureur, dispositif qui réalise un

3 AIRE COMMUNE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE DU PULVÉRISATEUR

- Concevoir une aire mixte est plus complexe.
- Prendre en compte les différents effluents à traiter séparément (du pulvérisateur et du matériel).
- Faire preuve de rigueur, la dalle doit rester toujours propre.
- A réserver à des aménagements individuels.

Bon à savoir...

- Localiser au plus près du stockage du nettoyeur haute pression.
- Rechercher la proximité avec le local phytosanitaire (se reporter à la plaquette "créer son aire de remplissage").



4 TRAITEMENT ET DEVENIR DES EAUX DE LAVAGE

- Séparer de l'eau, la terre et les hydrocarbures.
- Adapter un système bac déboureur - déshuileur.
- En cas de rejet dans les eaux pluviales et naturelles, intégrer un séparateur d'hydrocarbures. Dans tous les cas, lui réserver un emplacement.

Dispositif maçonné déboureur - déshuileur

- Disposer une pente douce coté aire pour favoriser la sédimentation.
- Possibilité de le coupler à une fosse de stockage des boues.
- Grillager les abords.



Séparateur d'hydrocarbures

- Opter pour un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 (rejet < 5 mg/l) ou de classe 2 (< 100 mg/l).
- Choisir une taille de séparateur en fonction du débit d'eau à traiter (3 à 10 m³/h).
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du séparateur et son niveau de remplissage.
- Faire enlever régulièrement les huiles et les boues du séparateur par une entreprise spécialisée.
- Choisir un séparateur d'hydrocarbures avec dispositif anti-engorgement (flotteur).
- Privilégier les séparateurs disposant de trappes de visite bien dimensionnées.